



Communiqué de presse

Paris, le 26 juin 2015

Affaire « Némésis » : L'Enfant Bleu partie civile lors du procès qui débutera le 29 juin prochain

Du 29 juin au 2 juillet prochain, 20 prévenus comparaitront devant le Tribunal correctionnel de Beauvais pour « diffusion et détention de l'image ou de la représentation d'un mineur à caractère pornographique en utilisant un réseau de télécommunication ». Maître Jean-Christophe BOYER représentera notre association, L'Enfant Bleu – Enfance Maltraitée, lors de ce procès.

Aboutissement d'une enquête et d'une information judiciaire qui ont duré plus de dix ans, cette vaste opération, baptisée « Némésis », a été initiée par les gendarmes de la Section de Recherches d'Amiens en décembre 2004. Elle a ainsi permis de démanteler ce réseau qui utilisait des fichiers en provenance des États-Unis, de la Russie et d'autres pays, mettant notamment en scène de très jeunes enfants, acteurs forcés de films pornographiques, avec certaines scènes d'une particulière violence.

Plus d'une centaine de personnes se seraient connectées à ce réseau. L'initiateur présumé de celui-ci était mineur à l'époque de sa création en 2001.

CONTACT PRESSE

Laura Morin
01 56 56 62 62
communication@enfantbleu.org

www.enfantbleu.org

Association L'Enfant Bleu - enfance maltraitée
397 ter rue de Vaugirard, 75015 Paris

A PROPOS DE L'ENFANT BLEU

Depuis 25 ans, l'association L'Enfant Bleu apporte un soutien juridique et psychologique gratuit aux enfants et adultes victimes de maltraitance durant l'enfance.

Son but : aider les enfants et adolescents à surmonter leurs séquelles, se reconstruire et se projeter dans l'avenir sereinement.

Nos actions : accompagnement psychologique, aide juridique, prévention dans les écoles, information des professionnels, amélioration du système de la protection de l'enfance.